

## TARIFS 19/20

Éveil, initiation et découverte	Grande section	CP	2ème discipline ou 2ème enfant
Éveil musical	114€		- 20%
Initiation musicale		114€	- 20%
Pack éveil gestuel et musical	154€		- 20%
Pack éveil gestuel et initiation musicale		154€	- 20%
Pack initiation musicale et atelier découverte des instruments et de la danse		154€	- 20%

Musique	-18ans	Adultes	- 18 ans ext. vallée chx	adulte ext. vallée chx	2ème enfant
<b>Pack instrument :</b> Instrument + Pratique collective + Formation musicale» ou « instrument + Pratique collective	290€	488€	580€	976€	- 20%
<b>Hors cursus :</b> i instrument hors cursus + Pratique collective	193€	327€	386€	654€	- 20%
<b>Formation musicale seule</b>	114€	114€	114€	114€	- 20%
<b>Pratique collective seule</b>	114€	114€	114€	114€	- 20%
<b>Chorale seule</b>	77€	77€	77€	77€	76€
<b>Location instrument/année</b>	165€	165€	165€	165€	163€

Danse	Grande section	CP	2ème discipline ou 2ème enfant
Éveil musical	114€	114€	- 20%
Initiation musicale	154€		- 20%

Danse classique	1 cours	2 cours	2ème discipline ou 2ème enfant ou 3ème cours
Classique et barre à terre	176€	214€	- 20%

Street dance	1 cours	2ème discipline ou 2ème enfant
Street dance et hip hop	164€	-20%

Stages	Vallée de Chamonix	- ext. vallée De Chamonix
<b>Stage de musiques traditionnelles</b> (3 ou 4 séances par année)	114€	114€
<b>Camp d'été « J'M la Musique »</b> de 9 à 17 ans	544€	763€
<b>« Booster d'oreille »</b> (art de l'écoute)	Gratuit pour les élèves inscrits à l'EMDI	

**Réductions :** le plein tarif sera appliqué à l'ainé des enfants, y compris quand un enfant est inscrit en danse et l'autre en musique. Une réduction de 20% sera accordée pour la danse prise en plus d'un pack instrument, mais pas pour un second instrument. Les chorales et l'instrument de musiques traditionnelles sont toujours exclues des réductions. Pour une même personne pratiquant plusieurs disciplines, les réductions s'appliquent à partir de la seconde discipline par ordre décroissant de prix. Les réductions ne se cumulent pas. **NB :** Plusieurs pratiques collectives musicales dans un pack ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire sauf pour un instrument de musique traditionnelle. L'inscription à l'EMDI est annuelle et aucun remboursement ne pourra être effectué ; toute année commencée est entièrement due. Paiement possible par prélèvement. En une ou trois fois. Pour les élèves inscrits à la fois à la MJC et/ou à une harmonie, les gratifications s'appliquent selon les conventions en vigueur.